

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025

Le mercredi premier octobre deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Béatrice TRANCHAND ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Mégane ROMAND ; Sophie CETIN ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Cécile MICHEL ; Isabelle DESCHAMPS ;

Membres absents : Christian MEA ; Jérôme MORGANT ; Kati SZAKALY ; Youri LAROCHE ; Eric MOUNIER ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET

Pouvoirs : Christian MEA à Carmen SENTA LOYS ; Jérôme MORGANT à Béatrice TRANCHAND ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Youri LAROCHE à Serge DREVON ; Eric MOUNIER à Stéphane BOULAHBAS ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents :** 20 **Nombre de voix :** 27

Date de Convocation : 24 Septembre 2025

Secrétaire : Carmen SENTA LOYS

2025-40 - LANCEMENT D'UNE ETUDE D'IMPREGNATION SUR LES PERFLUORES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Considérant qu'afin de disposer de données objectives et localisées, il est proposé à la Commune de participer à la mise en place d'une étude épidémiologique visant à évaluer les taux d'impregnation aux perfluorés au sein de la population ; que cette démarche s'inscrit non seulement dans une volonté de prévention, de transparence et d'aide à la décision en matière de politiques de santé publique et d'environnement, mais également dans le cadre de l'action pénale collective ;

Considérant que cette étude a un coût de 98 000 €HT ; que le coût de cette participation serait de 888,62 € HT soit 1 066,34 €TTC pour ce qui concerne la Commune de Condrieu ;

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 abstentions décide,

Article 1^{er} : D'approuver la constitution du Collectif des territoires en action représentant l'ensemble des collectivités s'étant jointes à la plainte contre X ;

Article 2 : D'approuver le coût de l'étude ainsi que la contribution financière au titre de la Commune de Condrieu, soit 1 066,34 € TTC ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer tout document pour la bonne application des présentes et afin que l'étude puisse être réalisée.

Pour extrait conforme,
Condrieu, le 2 octobre 2025
Le Maire,
Philippe MARION



Acte exécutoire :
- Transmis en Préfecture le :
- Affiché le :

Le secrétaire de séance,
Carmen SENTA LOYS

